



3 octobre 2016

(16-5266)

Page: 1/1

Original: anglais

CHINE – SOUTIEN INTERNE AUX PRODUCTEURS AGRICOLES

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par le Canada

La communication ci-après, datée du 30 septembre 2016 et adressée par la délégation du Canada à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), le gouvernement canadien fait part de son désir de participer aux consultations demandées par les États-Unis conformément aux articles 1^{er} et 4 du Mémorandum d'accord, à l'article 19 de l'Accord sur l'agriculture et à l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 au sujet de l'ensemble du soutien que la Chine accorde aux producteurs agricoles. La demande des États-Unis est reproduite dans le document WT/DS511/1.

En tant que gros exportateur de blé et de maïs, deux des produits agricoles spécifiés en cause dans le présent différend, le Canada a un intérêt commercial substantiel dans la présente procédure. S'agissant du blé en particulier, le Canada est le deuxième fournisseur de la Chine. S'agissant des deux produits, les mesures en cause dans le présent différend peuvent affecter la capacité des producteurs canadiens d'exporter vers la Chine. Plus généralement, les interprétations possibles de la méthode de calcul du soutien des prix du marché et de la mesure globale du soutien par produit pourraient avoir des conséquences systémiques pour le commerce international des produits agricoles.

Du fait de cet intérêt commercial substantiel, le Canada demande à être autorisé à participer aux consultations relatives au présent différend.

Une copie de la présente lettre est envoyée au Président de l'Organe de règlement des différends, qui est prié de la faire distribuer aux Membres.
